



Un outil pour faciliter la gestion du taux de remplissage de vos églises.

Kelmesse : un outil simple à l'intention des paroisses pour les aider dans la gestion du taux de remplissage de leurs églises. Il permet aux paroissiens de s'inscrire en quelques clics à une messe suivant le nombre de places disponibles.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Justine Gelis au 06 17 14 67 11 ou par mail à webmaster@travys.fr.

1 Inscrivez votre paroisse sur Kelmesse

Pour bénéficier de ce service totalement gratuit, c'est simple : il vous suffit d'envoyer un mail à webmaster@travys.fr en indiquant :

- Le nom de votre paroisse / église / communauté
- Le code postal de la paroisse
- Votre diocèse
- Une adresse email de contact

A réception de ces informations, la société TRAVYS se charge de l'inscription de votre paroisse dans l'application KELMESSE.

L'inscription se fait en quelques minutes. Vous recevez dans la foulée un mail de notre part vous donnant vos codes d'accès à votre espace paroisse dans lequel vous pourrez administrer facilement les différentes messes que vous souhaitez proposer sur le site, leur quota, l'évolution des inscriptions, la liste des personnes inscrites,...

Communiquez auprès de vos paroissiens !

Informez vos paroissiens de la possibilité qui leur est offerte de s'inscrire sur le site kelmesse.org. Vous pourrez notamment utiliser la bannière web ci-dessous afin de communiquer l'information sur votre site internet ou vos réseaux sociaux.

Une affiche à apposer sur la porte de vos églises vous sera également transmise.



Pour n'oublier personne

Afin de ne pas mettre de côté les personnes n'ayant pas forcément accès à internet, voici plusieurs solutions :

■ Communiquez, en plus de l'adresse kelmesse.org, le numéro de téléphone d'une personne chargée de recueillir les appels de ceux qui n'ont pas internet et qui s'occupera de les inscrire elle-même sur KELMESSE. L'inscription ne prenant que quelques

instants et étant accessible sur smartphones, cela ne présente pas de difficultés. Il peut s'agir par exemple de l'accueil paroissial.

■ Si l'église peut accueillir 50 personnes maximum, il est possible de n'indiquer par exemple que 40 comme quota sur KELMESSE afin qu'il reste 10 places pour les personnes n'ayant pas pu s'inscrire ou qui viendraient spontanément.

2) Vos paroissiens « réservent » sur Kelmesse

Pour vos paroissiens, c'est simple : sur kelmesse.org, ils s'inscrivent à la messe de leur choix.

- Après avoir sélectionné leur diocèse, puis leur paroisse, ils pourront choisir la date et l'horaire où ils souhaitent aller à la messe.
- Ils sont informés du nombre de places restantes par célébration, ce qui leur permet de mieux se répartir entre les différentes messes.
- Lorsqu'une messe a atteint son quota maximum, elle apparaît toujours mais est grisée et n'est plus sélectionnable.
- Les paroissiens communiquent leur nom de famille, le nombre de personnes comptant participer à la messe et leur adresse mail.
- Ils reçoivent la confirmation de leur réservation.

A leur arrivée à l'église, vous pouvez vérifier leur demande de participation :

- En leur demandant de présenter la confirmation qu'ils ont reçue
- En imprimant, depuis votre espace paroisse, la liste des personnes inscrites pour cette célébration

3) Vous gérez facilement l'accès à vos messes

Depuis votre espace paroisse, vous pouvez suivre facilement l'évolution des inscriptions (rendez vous sur kelmesse.org puis cliquez sur "Espace paroisses" en haut à droite de l'écran)

- **Pour accéder à cet espace**, indiquer l'adresse de contact donnée lors de l'inscription et le mot de passe choisi. Il est possible de changer ce mot de passe en cliquant sur "mot de passe oublié".
- **Après connexion, vous arrivez sur un tableau reprenant l'ensemble de vos messes ouvertes à la réservation** sur KELMESSE, classées par mois.
- Pour chacune, sont repris :
 - o Le quota possible pour cette messe
 - o Le nombre de paroissiens déjà inscrits
 - o Une loupe donnant accès à la liste précise des personnes inscrites à cette messe.
 - o Possibilité de supprimer la messe en question.
- Sur ce tableau, il vous sera possible de modifier le quota pour chaque messe autant de fois que vous le souhaitez.

- **En cliquant sur une loupe, vous accédez à la liste des personnes inscrites** pour la messe en question. Un récapitulatif du nombre total de personnes inscrites ainsi que le quota maximum est repris en bas de page.
- Depuis cette page, il est possible d'annuler la participation d'une personne (notamment en cas de doublons)
- Il est possible d'envoyer cette liste par email aux personnes qui seront à l'entrée de l'église par exemple.
- **Un onglet « Mise à jour des messes » vous permet d'ajouter de nouvelles célébrations et de modifier/supprimer celles déjà présentes.**
- Vous pouvez y indiquer des périodes, permettant de ne pas devoir entrer une ligne par date mais laisser le système créé lui-même les dates souhaitées.
Par exemple : Vous souhaitez proposer la messe de 11h tous les dimanches du mois de juin. Vous créez UN nouvel évènement, en indiquant qu'il a lieu le dimanche et en précisant un période du 01/06/2020 au 30/06/2020. Le système créera une messe par dimanche du mois de juin, que vous pourrez retrouver dans le tableau d'accueil.
- Il vous est également possible depuis cet espace de préciser un message contenant des **informations particulières propres à votre paroisse**, que vos paroissiens verront au moment de la confirmation de leur participation.